



Opération de Développement Rural

RAPPORT ANNUEL 2020

INTRODUCTION

La dernière opération de Développement Rural d'Aywaille, approuvée par le Gouvernement wallon le 21 mars 2008, est arrivée à échéance le 21 mars 2018. S'en est suivie la rapide volonté communale de lancer une seconde Opération de Développement Rural. Cette dernière a été décidée lors du Conseil communal du 31 mai 2017. Le GREOVA a été désigné comme Auteur de programme pour cette seconde opération ainsi que comme organisme accompagnateur. Les parties 1 (analyse socio-économique), 2 (consultation citoyenne), 3 (diagnostic partagé) et 4 (Défis et objectifs de développement) du PCDR sont déjà terminées. Si le diagnostic partagé a pu être une fois présenté à la population en mars 2020, les premiers groupes de travail et CLDR ne pourront commencer qu'en 2021, après le confinement imposé par la crise sanitaire COVID 19 ; ils permettront aux GREOVA d'ébaucher la partie 5 du PCDR (fiches-projets). En attendant, depuis la fin d'année 2020, la Commune compose sa nouvelle CLDR.

Notons qu'en 2020, deux conventions octroyées par la DDR en faveur de deux fiches-projets du PCDR sont restées ouvertes après le terme de cette première ODR :

- La fiche-projet 1.1 relative à la création d'une maison de village et de services à Nonceveux , qui a été finalisée et inaugurée en janvier 2020 ;
- La fiche-projet 1.4 relative à l'aménagement du centre d'Aywaille (toujours en cours – travaux phasés : ouverture attendue de la seconde phase).

Enfin, la phase 2 de la fiche-projet 1.3 relative à la création d'une liaison cyclopédestre de type RAVeL est toujours en plein développement. Elle est en effet actuellement remise à l'étude par le GREOVA, en collaboration avec les 3 communes que sont Aywaille, Comblain-au-Pont et Sprimont, et ce grâce à un premier financement par Liège Europe Métropole et à l'intérêt des services régionaux et fédéraux concernés (DGO1, DGO2, DGO3, DGO4, DNF, AIDE, Infrabel et SNCB), régulièrement informés ou concertés par le GREOVA dans la mise à jour de cette étude. Biotope Environnement a clôturé en juillet 2020 l'évaluation Appropriée des Incidences (EAI) suite à des remarques émises de la part des services régionaux. La prochaine phase prévue en 2021 sera le lancement du marché public relatif à une étude de conception (qui sera bien plus poussée que l'étude de faisabilité déjà existante).

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
1	3	Réalisation d'une liaison cyclo-pédestre Quarreux-Martinrive en prolongeant la Voie des Aulnes. <u>Phase 1</u> : prolongement vers Comblain-au-Pont (jusqu'à l'ancien terrain de football).	216.605 € Subvention de 136.002,49€	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports – Plan Escargot 2007. (cf rapport annuel 2013)
1	2	Réalisation d'un inventaire des chemins vicinaux en vue de créer une nouvelle mobilité inter-villages	Achat support informatique, de signalisation et de matériel pour réaliser des chicanes : +/- 2.000 €	Inventaires terminés. Des chemins et sentiers ont été débroussaillés, des échaliers et des plaques indicatrices ont été posés sur une partie des tronçons à réhabiliter. (cf rapport annuel 2013)
1	6	Elaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)	16.420 € (étude) +/- 2.000 € de mise en place en 2011	09/05/2012 : approbation du PCDN par le Conseil communal 23/06/2012 : signature de la charte. (cf rapport annuel 2013)
1	1	Aménagement d'une maison de village et de services à Nonceveux	Montant des travaux réalisés : 1.104,459,81 €	Développement rural (max 958.400 €) Travaux débutés le 18/02/2013 – réception provisoire déroulée le 26/08/2019. Inauguration déroulée lors de la St-Antoine en janvier 2020

2. Tableau des projets en cours

Priorité PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement																
1	3	Réalisation d'une liaison cyclo-pédestre Quarreux-Martinvive en prolongeant la Voie des Aulnes <u>Phase 2</u>	2.109.835 € ou 1.432.688 € en fonction des options choisies	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Première option</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>MET(tronçon AB + BC)</td> <td>1.395.281 €</td> </tr> <tr> <td>Développement rural 80 %</td> <td>571.643€</td> </tr> <tr> <td>Part communale 20 %</td> <td>142.911€</td> </tr> <tr> <th colspan="2">Seconde option</th> </tr> <tr> <td>MET (tronçon BC)</td> <td>71.844 €</td> </tr> <tr> <td>Développement rural 80 %</td> <td>1.088.676 €</td> </tr> <tr> <td>Part communale 20 %</td> <td>272.169 €</td> </tr> </tbody> </table>	Première option		MET(tronçon AB + BC)	1.395.281 €	Développement rural 80 %	571.643€	Part communale 20 %	142.911€	Seconde option		MET (tronçon BC)	71.844 €	Développement rural 80 %	1.088.676 €	Part communale 20 %	272.169 €	<p>476.750 € octroyé par <i>Liège Europe Métropole</i> pour subventionner l'étude de faisabilité du chaînon doux manquant entre la Voie des Aulnes et le RAVEL en direction de Comblain-au-Pont.</p> <p>Phase 2 relative à la création de cette liaison cyclopédestre de type RAVeL actuellement en plein développement : Actuellement remise à l'étude par le GREOVA, en collaboration avec les 3 communes que sont Aywaille, Comblain-au-Pont et Srimont, et ce grâce un premier financement par Liège Europe Métropole et à l'intérêt des services régionaux et fédéraux concernés (DGO1, DGO2, DGO3, DGO4, DNF, AIDE, Infrabel et SNCB), régulièrement informés ou concertés par le GREOVA dans la mise à jour de cette étude (attribution au GREOVA de la réactualisation de cette étude le 13 juillet 2018). Biotope Environnement clôturé l'Evaluation Appropriée des Incidences (EAI) suite à des remarques émises de la part des services régionaux.</p>
Première option																					
MET(tronçon AB + BC)	1.395.281 €																				
Développement rural 80 %	571.643€																				
Part communale 20 %	142.911€																				
Seconde option																					
MET (tronçon BC)	71.844 €																				
Développement rural 80 %	1.088.676 €																				
Part communale 20 %	272.169 €																				



1	4	Aménagement du centre de l'entité	1.871.386 € Nouvel estimatif 2017: 5.055.886,39 €	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="178 900 199 1236">Développement rural (80 % de A et B.2)</td> <td data-bbox="178 698 199 900">848.113 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="199 900 220 1236">Part communale (20 % de A et B.2)</td> <td data-bbox="199 698 220 900">212.028 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="220 900 240 1236">MET à 100% (B.1)</td> <td data-bbox="220 698 240 900">811.245 €</td> </tr> </table> <p data-bbox="240 698 375 1236"><u>Nouvel estimatif 2017 :</u> Phase 1 : 397.271,44 € (dont 183.461,60 € subventionnés par le PIC 2017-2018) pris en charge par la commune</p> <p data-bbox="375 698 399 1236"><u>Phase 2 :</u> Développement rural : 60 % de 500.000 € + 50% de 1.063.870,55 € = 813 927 €</p> <p data-bbox="399 698 422 1236">Commune : 731.935,28 €</p> <p data-bbox="422 698 446 1236">SPW (DGO1) : 2 millions €</p>	Développement rural (80 % de A et B.2)	848.113 €	Part communale (20 % de A et B.2)	212.028 €	MET à 100% (B.1)	811.245 €	<p data-bbox="178 183 199 698">- Lancement du marché de services puis désignation du bureau GESPLAN</p> <p data-bbox="199 183 220 698">- Réunion de coordination entre le SPW(DGO1) et le Développement rural (DGO3) le 14.12.2017</p> <p data-bbox="220 183 240 698">⇒ Octroi d'une subvention de 813 927 € de la DGO3-DR</p> <p data-bbox="240 183 375 698">⇒ Octroi d'une enveloppe budgétaire de 2 millions € par la DGO1 dans le cadre du Plan Infrastructures 2016-2019 pour la réfection de la N633 à l'aménagement de la Place Thiry.</p>	<p data-bbox="375 183 399 698"><u>PHASE 1: rues Rivage, Enseignement, Cornesse :</u></p> <p data-bbox="399 183 422 698">Travaux pratiquement achevés. Ils ont été pré-réceptionnés au 19.01.2021:</p> <p data-bbox="422 183 446 698"><u>Pour la réception provisoire les travaux suivants doivent être réalisés</u> (retards pour des raisons indépendantes : livraison matériaux, coordination RESA, etc.) :</p> <p data-bbox="446 183 470 698">*Nettoyage et rejointoyage des murs existants le long du RAVeL contre le parking avec bouchardage nez de marche des nouveaux escaliers ;</p> <p data-bbox="470 183 494 698">*Rehausse du mur d'une berge de l'Amblève le long de la rue Rivage entre Arabesque et le pont de l'Amblève ;</p> <p data-bbox="494 183 518 698">*Remise en état de la barrière d'accès à l'Athénée et plantations à l'arrière du mur (sur parking école) ;</p>
Développement rural (80 % de A et B.2)	848.113 €											
Part communale (20 % de A et B.2)	212.028 €											
MET à 100% (B.1)	811.245 €											

					<p>*Finalisation des travaux le long du RAVeL, au niveau des poteaux d'éclairage (réfection revêtement + pose balustrade) ;</p> <p>*Bouchardage nez de marche des escaliers ;</p> <p>*Etablissement de plans as-built.</p> <p><u>PHASE 2 : rues sur les Cours, Abbaye, parking St-Pierre.</u></p> <p>Travaux de réfection des aménagements de surface dans les deux rues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les Cours : Réaménager la rue en espace piétonnier, de plain-pied et avec un revêtement en pavés de pierre. - Chemin de l'Abbaye : Aménager un trottoir côté gauche en descendant, nécessitant un décalage de la voirie vers la droite. Le parking sera également réaménagé avec la création d'un nouveau coffre. <p>Le dossier a été transmis au DR le 9 novembre 2020 pour approbation. Dès réception de l'approbation le dossier sera mis en adjudication.</p> <p><u>PHASE 3 : Place Thiry (prévu pour 2022).</u> Le dossier de permis d'urbanisme a été réalisé par l'auteur de projet et est actuellement soumise à l'approbation de la Direction des Routes du SPW avant son</p>
--	--	--	--	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

						introduction par ladite Direction à la Direction de l'Aménagement du Territoire. Début des travaux espéré courant 2022.
--	--	--	--	--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Projet terminé début d'année 2020

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidé
Fin 2008	PCDR classique ¹	Aménagement d'une maison de village et de services à Nonceveux	Redynamiser le village de Nonceveux et créer des passerelles entre les différentes populations qui s'y côtoient	958.400 € (avenant)
Etats d'avancement physique du projet :				
		Désignation de l'auteur de projet :		Date :
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		21/12/2009
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		12/10/2010 approbation de l'avant-projet et de l'avenant par le Conseil communal
		Approbation du projet par l'A.C.		Avenant sollicité le 19/10/2010 et approuvé le 09/03/11 par le Ministre
		Approbation du projet par le Ministre		09/11/11 par le Conseil communal. Accord Tutelle marchés publics le 22.12.11
		Adjudication :		05/04/2012
		Décision d'attribution du marché		08/06/2012
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		03/08/2012
		Début des travaux		04/12/2012
		Réception provisoire		18/02/2013
		Décompte final		26/08/2019
		Réception définitive		1.102.112,27 €
		Etat d'avancement financier du projet au 31.12.2020:		12/10/2020
		Montant conventionné à 100%		Montant : 1.102.112,27 €
		Montant final du subsidé développement rural		1.185.879,09 €
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		Pas connu actuellement
				1.098.530,78 €

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Projet en phase d'exécution en 2020

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidé
22.03.2018	PCDR classique ²	Aménagement du centre de l'entité	Redynamiser le centre de l'entité en termes de vie sociale commerciale, tout en améliorant la mobilité	813.927,79 €
Etats d'avancement physique du projet :				
Phase 1 : rues Rivage, Enseignement, Cornesse				
		Désignation de l'auteur de projet		Marché de services attribué au Bureau d'Etudes GESPLAN le 14/09/2017.
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		
		Approbation de l'avant-projet global par la R.W		28/03/2018
		Approbation du projet par l'A.C.		11/06/2018
		Approbation du projet par le Ministre		12 novembre 2018 (montant DR : 224 173, 44 euros)
		Adjudication :		28/08/2018
		Décision d'attribution du marché		06/12/2018
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		26/03/2019
		Début des travaux		01/04/2019
		Réception provisoire		Pré-réception provisoire des travaux datée du 19 janvier 2021
		Décompte final		
		Réception définitive		
Phase 2 : rues sur les Cours, abbaye + parking saint-Pierre				
		Désignation de l'auteur de projet		Marché de services attribué au Bureau d'Etudes GESPLAN le 30/08/2018
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		
		Approbation de l'avant-projet global par la R.W		28/03/2018

² Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

	Approbation du projet par l'A.C.	04/11/2020
	Approbation du projet par le Ministre	
	Début des travaux	
	Réception provisoire	
	Décompte final	
	Réception définitive	
Phase 3 : Place Thiry		
	Désignation de l'auteur de projet	Marché de services attribué au Bureau d'Etudes GESPLAN le 30/08/2018
	Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	
	Approbation de l'avant-projet par la R.W	
	Approbation du projet par l'A.C.	
	Approbation du projet par le Ministre	
	Début des travaux	
	Réception provisoire	
	Décompte final	
	Réception définitive	
	Etat d'avancement financier du projet au 31.12.2020	Phase 1 : Montants payés (part PCDR) : 291.910,35 €-
	Montant conventionné global à 100%	5.372.886,39 €
	Montant du subside développement rural	
	Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL (1^{ère} ODR)

Le rapport annuel de la CLDR est joint à ce rapport.

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
02/08/2001	10/10/2003	19/02/2019	18/01/2005
Date des réunions durant l'année écoulée	Nombre de présents		
04/01/2020 19/09/2020	12		

Réflexion sur l'Opération de Développement Rural (ODR)

Le rapport de la CLDR joint en annexe présente le détail des réunions de la CLDR pour l'année 2020.

Malgré l'arrivée à échéance le 21 mars 2018 du 1^{er} PCDR d'Aywaille, la CLDR a continué à se réunir en faveur du suivi d'une convention encore en cours auprès du DR (fiche-projet 1.4 relative à l'aménagement du centre de l'entité) et en faveur du lancement d'une nouvelle Opération de Développement Rural, qui a été lancée par le Conseil communal en date du 31 mai 2017.

Un réunion conjointe avec la CCATM a eu lieu le 19 septembre 2020 dans le cadre du processus de l'élaboration du Schéma de Développement communal (SDC). L'ordre du jour était le suivant :

1. Présentation du processus du Schéma de Développement communal (SDC) et de la méthodologie.
2. Premiers éléments de diagnostic.
3. Échanges sur les contraintes et potentialités du territoire.

En 2020, les membres ont donc traité les dossiers suivants :

- Fiche-projet 1.4 « Aménagement du centre d'Aywaille »
- Renouvellement de l'ODR
- Schéma de Développement communal



Rapport de la Commission Locale de Développement Rural³

2020

³ Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014 (article 9).

1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	13 mars 1997
Approbation du PCDR par la CLDR	Novembre 2003
Approbation du PCDR par le Conseil communal	13 septembre 2007
Présentation en CRAT	9 novembre 2007
Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon	21 mars 2008
Durée de validité du PCDR	10 ans (mars 2018)
Conventions en cours - 1:	Aménagement du centre d'Aywaille (2018)

2. Les réunions de la CLDR en 2020

Malgré l'arrivée à échéance du PCDR d'Aywaille le 21 mars 2018, la CLDR a été invitée à continuer à se rassembler le temps des travaux (phasés donc encore projetés ou déjà en cours) relatifs au réaménagement du centre d'Aywaille (fiche-projet 1.4), ce projet ayant fait l'objet d'une dernière convention avant l'arrivée à cette échéance. La CLDR s'est réunie une fois au cours de l'année 2020. Le PV de cette réunion est annexé à ce rapport.

Un réunion conjointe avec la CCATM a eu lieu le 19 septembre 2020 dans le cadre du processus de l'élaboration du Schéma de Développement communal (SDC). Le PV de la réunion est annexé à ce rapport.

CLDR plénière du 4 janvier 2020

L'objet de la réunion consiste en la validation du procès-verbal de la dernière CLDR de l'année 2019 ainsi qu'en une explication détaillée aux membres quant à l'avantage du futur aménagement du tronçon entre l'avenue F. Cornesse et le Pont d'Aywaille (espace de convivialité et sens de circulation), inclus dans le grand projet de réaménagement du centre de l'entité (fiche-projet 1.4 en cours d'exécution). L'avenue F. Cornesse étant terminée ; il reste en effet une réflexion en cours à partager à la CLDR et à la CCATM : le centre d'Aywaille doit-il être à sens unique ou à double sens ? Cette réunion a donc pour but de sensibiliser les membres aux bienfaits d'un sens unique : il apportera une meilleure mobilité ; le trajet de chacun s'en verra un peu rallongé mais favorable aux usagers faibles, les nouveaux trottoirs seront agrandis et les routes adaptées aux charrois. Le commerce local s'en verra également davantage soutenu et facilement accessible grâce au sens unique (grand passage pour usagers doux et redirection des voitures vers le parking). Les avis quant à ce sens unique sont néanmoins mitigés : un premier tiers des membres est pour, un second contre, et un troisième s'abstient de trancher.

CLDR/CCATM du 19.09.2020.

Le processus du Schéma de Développement communal (SDC) et de la méthodologie ont été présentés aux membres par le Bureau d'Etudes désigné par la Commune pour élaborer le SDC et le Guide communal d'Urbanisme. Une présentation des premiers éléments de diagnostic est avancée. Des échanges sur les contraintes et potentialités du territoire ont lieu en regroupement les membres en sous-groupe au regard de leur répartition géographique. Ils sont amenés à donner leur « coup de cœur », leur « coup de gueule » et leur chantier prioritaire.

3. Initiatives de la CLDR

Les membres se sont concentrés sur l'avancement de certains détails des travaux relatifs de la fiche-projet en convention 1.4 (Réaménagement du centre de l'entité). Une nouvelle ODR a été lancée en mai 2017 et un premier appel à candidatures pour intégrer la nouvelle CLDR a eu lieu en fin d'année 2020. Cette fin d'année ayant été marquée par la crise sanitaire COVID19, un second appel à candidatures sera prévu en début d'année 2021 afin de grossir et composer au mieux cette nouvelle CLDR.

4. Etat d'avancement des projets en convention

Aménagement du centre de l'entité :

- PHASE 1: rues Rivage, Enseignement, Cornesse :

Travaux pratiquement achevés. Ils ont été pré-réceptionnés au 19.01.2021:

Pour la réception provisoire les travaux suivants doivent être réalisés (retards pour des raisons indépendantes : livraison matériaux, coordination RESA, etc.) :

- *Nettoyage et rejointoyage des murs existants le long du RAVEl contre le parking avec bouchardage nez de marche des nouveaux escaliers ;
- *Rehausse du mur d'une berge de l'Ambève le long de la rue Rivage entre Arabesque et le pont de l'Ambève ;
- *Remise en état de la barrière d'accès à l'Athénée et plantations à l'arrière du mur (sur parking école) ;
- *Finalisation des travaux le long du RAVEl, au niveau des poteaux d'éclairage (réfection revêtement + pose balustrade) ;
- *Bouchardage nez de marche des escaliers ;
- *Etablissement de plans as-built

-PHASE 2: rues sur les Cours, Abbaye, parking St-Pierre.

Travaux de réfection des aménagements de surface dans les deux rues :

- Sur les Cours : Réaménager la rue en espace piétonnier, de plain-pied et avec un revêtement en pavés de pierre ;
- Chemin de l'Abbaye : Aménager un trottoir côté gauche en descendant, nécessitant un décalage de la voirie vers la droite. Le parking sera également réaménagé avec la création d'un nouveau coffre.

Le dossier a été transmis au DR le 9 novembre 2020 pour approbation. Dès réception de l'approbation le dossier sera mis en adjudication.

-PHASE 3 : Place Thiry (prévu pour 2022). Le dossier de permis d'urbanisme a été réalisé par l'auteur de projet et est actuellement soumise à l'approbation de la Direction des Routes du SPW avant son introduction par ladite Direction à la Direction de l'Aménagement du Territoire. Début des travaux espéré courant 2022.

5. Perspectives pour 2021

Les premiers groupes de travail relatifs à la seconde ODR, qui permettront d'ébaucher des premiers projets à soumettre à la nouvelle CLDR, pourront débuter durant le premier semestre 2021. Si la crise sanitaire COVID19 venait à durer encore, les agents du GREOVA privilégieraient les visioconférences, bien qu'il soit plus aisé de commencer un tel processus participatif par des réunions tenues en présentiel, le nombre de participants aux visioconférences étant souvent réduit par rapport à celui des réunions animées normalement.

COMMISSION LOCALE
DE DEVELOPPEMENT RURAL - CLDR
PV de la réunion du 14 janvier 2020 - 19H

Présents :

- M. Ph. DODRIMONT, Président de la CLDR ;
- MM. M. BARTHOLOME, R. PARMENTIER, F. TIRIONS, J-M. DECLERCQ, Mme D. WISLEZ, membres effectifs ;
- Mme V. BARTHOLOME, secrétaire communale ;
- Mme M. LACASSE, agent de développement au GREOVA.

La séance débute à 19h05

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2019

M. DODRIMONT ouvre la séance et accueille les membres pour la première réunion CLDR de l'année 2020. Il est important que les membres soient présents aujourd'hui car un avis doit être donné quant au sens de circulation de la Place Thiry (double sens ou sens unique) ; ce sens est lié aux travaux qui ont lieu en ce moment dans le centre d'Aywaille concernant la fiche-projet de l'ancien PCDR.

La réunion du jour se déroule à Nonceveux, dans la nouvelle salle de village « La Renaissance 2.0 » ; cette salle a suscité pas mal de commentaires durant les différentes réunions CLDR et elle voit enfin le jour. En outre, une fiche liée à la Voie des Aulnes a également été activée durant l'ancien PCDR.

La Renaissance était, avant les travaux, une ruine et était mal entretenue par le petit comité. Les travaux de rénovation étaient impossibles vu l'état du bâtiment ; la décision de démolir et de repartir à zéro s'est imposée d'elle-même. Différentes réunions ont eu lieu afin de cerner les attentes des comités, associations, habitants HP, etc. Malheureusement, l'entreprise qui a réalisé les travaux a eu des difficultés, un retard conséquent a été pris et il a fallu beaucoup de patience et de pédagogie pour voir le bout du tunnel. Actuellement, la salle est occupée par le club de tennis de table ; elle peut être occupée par d'autres activités également, il ne faut pas hésiter à faire passer le message. La Renaissance est munie d'une cuisine et de belles petites salles de réunions.

Ce soir, après la CLDR, se déroule la première consultation citoyenne de la nouvelle Opération de Développement Rural (ODR).

Après cette introduction, le PV de la dernière réunion (2 décembre 2019) a été approuvé à l'unanimité.

2) Projet d'aménagement du tronçon entre l'avenue F. Cornesse et le pont d'Aywaille **– Espace de convivialité et sens de circulation – Avis**

M. DODRIMONT présente le projet d'aménagement du tronçon entre l'avenue F. Cornesse et le pont et indique qu'ils ont été imaginés pour améliorer la convivialité et la praticabilité pour les usagers faibles ; il fallait imaginer quelque chose de nouveau. Si aujourd'hui 15% de la superficie de l'espace public représentent les trottoirs, cela signifie que les 85% restant représentent la voiture ; il n'est pas question d'inverser mais de réduire le rapport de force. Si l'espace des voitures est diminué, l'espace de convivialité est augmenté ; cette option nécessite un choix, d'où la proposition du sens unique et l'abandon du double sens.

L'avenue F. Cornesse est terminée ; il reste une réflexion en cours et l'avis de la CLDR et de la CCATM est demandé : le centre d'Aywaille doit-il être à sens unique ou à double sens ?

Le sens unique apporterait une meilleure mobilité mais le trajet de chacun sera allongé ; cela change de ce que l'on a toujours connu. Les études ont été réalisées pour la mise en sens unique et il serait dommage d'aller contre une meilleure mobilité qui apporte de la fluidité, plus de céder le passage et les voitures seront acheminées vers le parking central directement (Rivage) quel que soit l'endroit d'où l'on vient. L'éclairage est excellent, des caméras seront présentes ainsi qu'un arrêt de bus. C'est effectivement un pari d'installer la place en sens unique mais le test a bien fonctionné et le détour effectué sera petit et favorable pour les usagers faibles. M. DODRIMONT comprend les habitants qui vont être dérangés par ce nouveau sens de circulation mais les trottoirs seront aménagés en conséquence et il est impossible de comparer avec l'ancienne situation et les anciens espaces beaucoup plus réduits. La parole est laissée aux membres...

Intervention de M. BARTHOLOME :

Aywaille se trouve au croisement de deux routes, la N30 (Liège-Bastogne) et la N633 (Liège-Esneux-Comblain-Trois-ponts) et c'est sur la place qu'elles se croisent. Pour son histoire, c'est depuis 1843 qu'elle a accueilli foires et marchés. On pourrait dire que maintenant elle accueille les «Terrasses»... Depuis toujours, la place d'Aywaille est un lieu où, certains jours, la circulation automobile est très importante et forcément crée des ralentissements. Cette situation est déjà décrite dans les guides touristiques des années 1920-1930.

Du fait de cette fonction de carrefour, il n'y a pas de solution miracle car si on favorise la circulation sur un axe, c'est au détriment de celle de l'autre. La solution ultime serait de transformer la place en un rond-point immense... Dans les projets d'aménagement de la place, un aspect n'a pas été considéré, c'est celui de son esthétique que lui a donné son histoire liée à celle d'Aywaille reconnue comme capitale du tourisme de la vallée de l'Amblève.

Celui-ci est bien visible lorsque, venant de Florzé et que l'on se trouve sur le pont, on découvre alors une perspective symétrique du plus bel effet qui conduit le regard vers l'extrémité sud de la place. Cette perspective n'existe que si la circulation à double sens est maintenue. Dans l'autre situation, l'obligation de tourner à droite après le pont et la présence nécessaire des panneaux routiers pour garantir le sens unique détruisent complètement cette vision bien plaisante à l'œil de la place Joseph Thiry.

A noter que les aménagements récents du parking du Rivage et de la rue de l'Enseignement, voie à sens unique, permettent aux automobilistes venant du pont de rejoindre très facilement la route François Cornesse pour se rendre à Comblain. Ceci constitue un délestage efficace et très utile pour le trafic venant de Florzé.

Concernant la remarque de la SPW sur l'insertion du trafic venant de la rue François Cornesse dans celui venant du pont, à l'observation, il ne pose pas de gros problèmes. La circulation venant de Comblain est moindre et lors de grande circulation, la règle de la « tirette » permet une bonne fluidité.

Analyse de la circulation dans le cas du sens unique sur la place :

Si l'obligation pour tout le trafic venant de Florzé est de prendre la rue de l'Enseignement, l'insertion de celui venant de Comblain pose ici plus de difficultés.

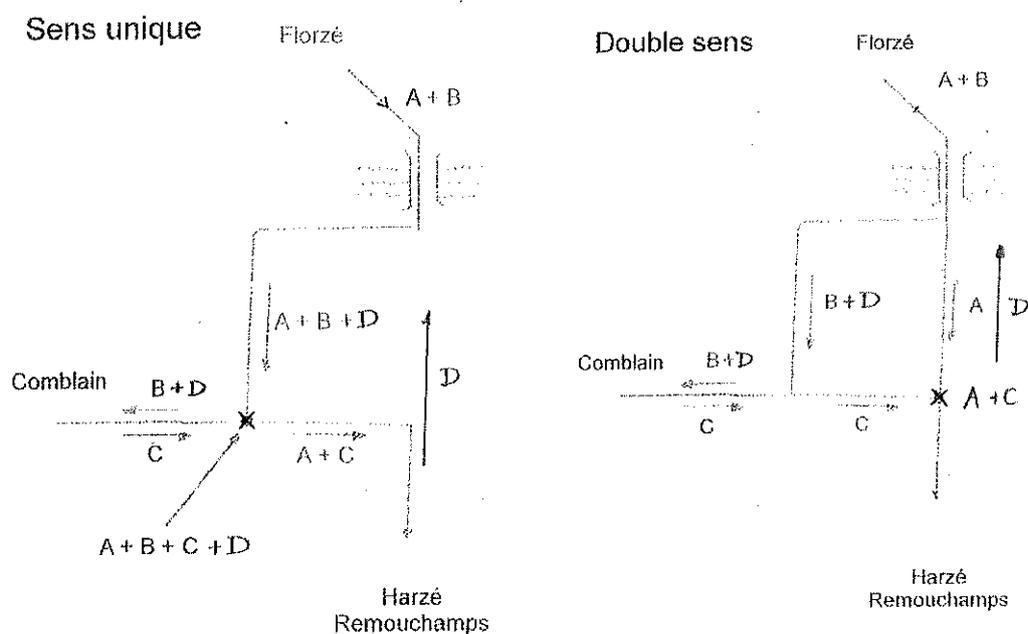
En effet, comme le contournement de la rue de l'Enseignement n'a qu'une voie, les voitures à destination de Comblain ne sont plus les seules sur ce tracé et par conséquent ralentissent encore le trafic de transit à destination de Remouchamps ou de Harzé. Dans cette section, au trafic venant de Florzé s'ajoute aussi celui venant de Remouchamps et de Harzé à destination de Comblain ce qui conduit à ce qu'on appelle un goulot d'étranglement (bottleneck).

Explications

Le trafic venant de Florzé est composé de $A + B$ ($A =$ celui vers Remouchamps ou Harzé, $B =$ celui vers Comblain) ;

Le trafic venant de Comblain est noté C ;

Le trafic venant de Remouchamps ou de Harzé vers Comblain est noté D .



Deux situations sont à considérer :

- 1) Si double sens, le carrefour sur la place doit gérer $A + C$;*
- 2) Si simple sens, le carrefour rue de l'Enseignement doit gérer $A + 8 + C + D$.*

Dans ce dernier cas, le carrefour de la rue de l'Enseignement devient donc un goulot d'étranglement que son infrastructure et sa proximité avec l'athénée accentuent encore l'effet avec de surcroît des risques de blocage de toute la circulation de transit en cas d'incidents sur ce tronçon à une seule voie, tout comme celui de la rue François Cornesse.

Il va de soi que la situation la plus fluide est celle où le trafic se répartit au mieux des possibilités.

Il est aussi nécessaire de tenir compte des transports routiers d'importance sur la N30 qui peuvent trouver difficulté à faire le giratoire par la rue de l'Enseignement et qui imposent une reconfiguration du virage du Rivage (encorbellement) à la sortie du pont au détriment de son esthétique et de la mobilité douce à cet endroit.

La N30 est une route de plus d'importance que la N633 et son trafic justifie une certaine priorité. Pour toutes ces raisons, la mise à sens unique de la partie nord de la place n'est pas souhaitable.

A noter que les travaux d'égouttage (prioritaires) vont encore perturber la circulation sur la place et une infrastructure à sens unique dans sa partie nord peut réduire les possibilités de répartition du trafic pendant ces travaux.

Depuis le nouveau routage des véhicules à destination de Comblain, la situation de la rue Henry Orban (rue de la Gare) n'est guère brillante. Le trafic dans les deux sens est important et on y constate souvent des blocages qui paralysent la circulation dans tout le quartier de la Gare. Un autre aménagement des jardinières en béton serait susceptible de gagner en largeur ce qui serait bien utile pour le trafic de gros calibre.

Concernant les articles sur ce sujet parus dans la presse : il est regrettable que les illustrations des aménagements prévus ne respectent pas la vision normale mais utilisent une perspective « grand angle » agrandissant les espaces et où de surcroît la taille des personnages ne dépasse pas celle d'un lutin ce qui accentue encore le trompe-l'œil. Vu l'espace disponible et la situation, le déplacement de la Grande Pompe à cet endroit ne me semble pas du tout approprié pour sa mise en valeur et la mobilité douce.

M. DODRIMONT reprend la parole et remercie M. BARTHOLOME pour son intervention. La Rue de l'Enseignement sera effectivement aménagée pour éviter le conflit expliqué. Il y a peu de circulation venant de Comblain et si le double sens est de mise, une priorité est perdue au niveau de la Place. Il faut limiter et essayer d'éliminer les bouchons qu'il y a toujours eu sur la Place Thiry. La place doit devenir un endroit convivial et même si les plans ont une « perspective grand angle », l'aménagement pour les piétons est bel et bien grand. Les autorités communales n'apprécient guère les terrasses qui se succèdent et qui ne se ressemblent pas mais elles fonctionnent bien et amènent beaucoup de monde ; l'idée est de les rendre cohérentes entre-elles (identiques + les adapter en fonction des saisons).

Il ne faut pas oublier que les aménagements provisoires lors du test du sens unique étaient « brouillons » et que les nouveaux ne ressembleront en rien à ces derniers. Ici, les trottoirs sont agrandis, les routes adaptées aux charrois, etc. Il faut soutenir le commerce local et les commerces seront facilement accessibles grâce au sens unique (grand passage usagers doux + redirection des voitures vers le parking).

M. BARTHOLOME souligne que les commerces ne seront pas visibles en venant de Florzé puisqu'il s'agira de tourner à droite et que le double sens n'est pas forcément en contradiction avec le nouvel aménagement des trottoirs. Mme WISLEZ intervient en précisant que le trafic est important au niveau de l'athénée. M. DODRIMONT répond que les conducteurs venant de Florzé ne sont pas nombreux et que le sens unique permet d'ouvrir un maximum le centre et les commerces. Pour le moment, il est impossible de se promener avec une poussette rue St-Pierre et sur les Cours mais avec les nouveaux aménagements, la question ne se posera plus. M. BARTHOLOME demande si le double sens va réellement contrarier la convivialité. M. DODRIMONT répond que non mais bien le trafic ; le point a déjà été abordé.

M. Tirions est favorable au sens unique mais propose que la distance prévue au plan sur le tronçon entre l'avenue F. Cornesse et le pont soit allongée pour que les véhicules venant de l'avenue F. Cornesse se réinsèrent dans le trafic. Il se demande pourquoi les véhicules de plus de 7,5 tonnes ne sont pas interdits dans le centre d'Aywaille.

Après les arguments donnés par les protagonistes du « Pour » et du « Contre » le sens unique sur le tronçon, le Président demande de passer au vote.

Résultat : 2 « Pour », 2 « Contre » et 2 absentions.

M. Bartholomé : Contre ;

M. Declercq : Contre ;

M. Tirions : Pour ;

Le Président : Pour ;

M. Parmentier : abstention ;

Mme Wislez : abstention motivée par l'absence de donnée chiffrée lui permettant de se positionner.

Le Président remercie les membres et clôture la séance à 20h15.

Le Président, Ph. DODRIMONT

**Compte-rendu de la séance commune de la Commission consultative Communale d'Aménagement du
Territoire et de Mobilité (CCATM) et de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
du jeudi 10 septembre 2020**

Pour la CLDR :

Etaient présents : M. Ph. DODRIMONT, Président de la CLDR ;

MM. R. PARMENTIER, M. BARTHOLOME et J.-M. DECLERCQ, Mmes Ch. BONESIRE et D. WISLEZ, membres effectifs de la CLDR ;

Mmes M. LACASSE et J. NOËL, Agents de développement (GREOVA) ;

Mme V. BARTHOLOME, Secrétaire de la CLDR.

Pour la CCATM :

Etaient présents : M. St. VERDAY, Président de la CCATM ;

MM. Fr. SEVRIN, P. CARPENTIER et J. CLOSE, Mme T. LETE, M. L. PIQUERAY, Mmes St. RESTEIGNE et Chr. BONESIRE, M. F. VANDENBEMPT et Mme R. MERENNE, membres effectifs de la CCATM ;

MM. Ph. VERDIN et Ph. BANNEUX, Mmes V. DEPREAY et L. DELBOUILLE, membres suppléants de la CCATM ;

Mme J. BENOIT, Echevine de l'Urbanisme ;
Mme L. CULOT, Echevine de l'Aménagement du Territoire ;
M. Chr. GILBERT, Echevin de la Mobilité ;

M. Th. JURION, Conseiller en Aménagement du Territoire, Secrétaire de la CCATM.

Etaient excusés : M. D. LECLERCQ, membre effectif de la CCATM ;
M. A. LESSUISE, membre suppléant de la CCATM.

Pour le bureau d'études SEN5 :

Etaient présentes : Mmes M. BLAFFART et S. JADOUL.

L'Echevine de l'Aménagement du Territoire présente aux assemblées les auteurs de projet désignés pour élaborer le Schéma de Développement communal (SDC) et le Guide communal d'Urbanisme (GCU) de la Commune d'Aywaille.

Madame BLAFFART présente le processus du SDC (définition, contenu, procédure).

Un membre de la CCATM indique qu'il n'est pas d'accord avec la méthodologie. Il ne comprend pas pourquoi l'analyse contextuelle est « cachée ».

Madame BLAFFART explique qu'il n'y a aucune volonté de cacher quoi que ce soit. L'analyse contextuelle partielle déjà réalisée n'a pas été communiquée aux membres étant donné que le but de la présente réunion est de percevoir leur ressenti. La communication des données objectives récoltées serait de nature à influencer le ressenti des membres des assemblées. L'analyse contextuelle pourra être communiquée aux membres après cette réunion.

Un membre de la CLDR demande si le SDC fera l'objet d'une enquête publique.

Madame BLAFFART confirme qu'une consultation du public est prévue dans le cadre du processus d'élaboration.

Atelier 1 : En vue de connaître le ressenti global des assemblées, la question suivante est posée à leurs membres :
Aywaille, commune où il fait le mieux vivre en Wallonie ?

La grande majorité des membres répondent positivement à cette question (scrutin à mains levées).

Des justifications avancées :

- on peut mettre en évidences les points faibles suivants : la circulation, les dépôts sauvages d'immondices, le bruit dans le centre, le mal-logement, le commerce indépendant qui périclité, l'emploi, la problématique d'une cité-dortoir, le déclin de son statut de « capitale » touristique, l'étalement de l'habitat et le grignotage de la campagne.
- on peut retirer les éléments positifs suivants : le réseau scolaire, de tout à proximité (diversité), la nature (et la proportion de la nature), la quantité et la qualité des sites naturels, la gare, la diversité commerciale, les animations, les activités sportives, le nombre de clubs sportifs, la convivialité, l'artisanat agricole, la vie culturelle riche et diversifiée, le réseau médical, la crèche, la maison de repos, l'interconnexion des transports, le fait qu'Aywaille s'auto-suffit, les bons restaurants et les sites touristiques.

Atelier 2 : Focus sur les villages.

Les membres sont répartis en sous-groupes, au regard de leur répartition géographique. Pour chaque village/hameau/lieu-dit de leur aire géographique, les membres sont invités à donner leur « coup de cœur », leur « coup de gueule » et le chantier prioritaire.

Deigné

Coup de cœur : Beauté du village

Coup de gueule : Parking

Chantier : Modifier l'emplacement du départ d'une promenade communale (du centre vers le cimetière, en vue de faciliter le parage), création d'une plaine de jeux.

Playe

Coup de cœur : Entente du voisinage, ruralité du hameau

Coup de gueule : Trafic

Chantier : Mobilité, sécurité

Sècheval

Coup de cœur : Patrimoine naturel

Coup de gueule : Danger du carrefour RN666 / Pazê dès Gades (en face de Sècheval Bois)

Chantier : Préservation du patrimoine naturel, sécurisation du carrefour

Rouge Thier

Coup de cœur : Calme, environnement

Coup de gueule : Dépôt de véhicules

Chantier : Evacuer le dépôt de véhicules, restaurer le moulin (privé)

Martinrive

Coup de cœur : Constructions historiques

Coup de gueule : Plus de café, plus de commerce, état de la voirie sur le pont

Chantier : Restaurer le revêtement du pont, aménagement du site de l'ancienne gare

Chambralles

Coup de cœur : Réserve naturelle, fontaine

Coup de gueule : Obstruction du chemin menant à Hurlevent, secondes résidences

Chantier : /

Raborive

Coup de cœur : Brasserie Elfique, ruines du château, site naturel

Coup de gueule : travaux récemment effectués (comptoir, remblaiement du site)

Chantier : Entretien du site du château, RAVeL

Pavillonchamps (assimilable à Harzé)
Coup de cœur : Maraîchers de « Luhan »
Coup de gueule : /
Chantier : /

Havelange
Coup de cœur : Accès à l'autoroute (mais ça peut devenir un point négatif)
Coup de gueule : Etat de la salle (gestion privée)
Chantier : Manque d'un lieu de convivialité

Fy
Coup de cœur : Calme
Coup de gueule : Circulation et vitesse dans le hameau
Chantier : Sécurisation de la rue

Houssonloge
Coup de cœur : Accès à l'autoroute, piste cyclable, chapelle (à rénover), école
Coup de gueule : Vols réguliers, zone de captages
Chantier : Réhabilitation de la chapelle, salle de village

Paradis
Coup de cœur : Convivialité (diminue toutefois en raison de l'étalement linéaire)
Coup de gueule : Vitesse du trafic
Chantier : Structure permettant les rencontres, mobilité

Ernonheid
Coup de cœur : Bonne entente villageoise (asbl active)
Coup de gueule : Transit de véhicules
Chantier : Places de parking à proximité de la salle des fêtes

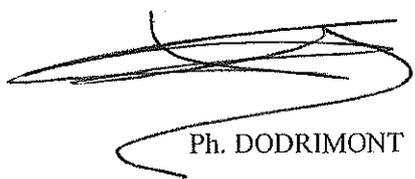
Faweux
Coup de cœur : Ferme bio
Coup de gueule : Trop de nouvelles constructions
Chantier : Aménagement d'un coin touristique (ex : barbecue)

Le Président de la CCATM



St. VERDAY

Le Président de la CLDR,



Ph. DODRIMONT

Septroux

Coup de cœur : Point de vue depuis la croix, Trou Pâquette
Coup de gueule : Constructions 4 façades, grande circulation
Chantier : Aménagement des voiries

Aywaille

Coup de cœur : Ecoles, commerces, infrastructures sportives, plaine de jeux, réserve naturelle de la Heid des Gattes
Coup de gueule : Circulation, esthétique des terrasses des cafés, propreté de la Place Thiry
Chantier : Place Thiry

Sougné-Remouchamps

Coup de cœur : Environnement / Beauté du paysage, convivialité, une bonne boulangerie
Coup de gueule : Vitesse, manque de parking (pour les touristes), zone 30 km/h trop petite, immeubles trop importants
Chantier : Parkings supplémentaires, navettes pour touristes, étendre la zone 30 km/h, suppression du trafic de transit

Sur la Heid

Coup de cœur : Beauté du paysage, quiétude, bâti (village typique)
Coup de gueule : /
Chantier : /

Piersay

Coup de cœur : Rue calme (lieu-dit), vue paysagère
Coup de gueule : /
Chantier : /

Nonceveux

Coup de cœur : Aspect village, salle de village, école
Coup de gueule : Problématique de la Rue du Fond (habitat permanent)
Chantier : Problématique de la Rue du Fond (habitat permanent)

Quarreux

Coup de cœur : Beauté du site, calme
Coup de gueule : Affluence touristique en été, alimentation en eau insuffisante
Chantier : Alimentation en eau

Kin-Stoqueu (regroupés en une seule entité)

Coup de cœur : Vie villageoise, convivialité
Coup de gueule : Vitesse excessive, sécurité des usagers faibles
Chantier : Améliorer la mobilité douce (sécurité)

Awan

Coup de cœur : Vie de village, activités villageoises
Coup de gueule : Lignes d'aviation (la nuit), vitesse sur la RN
Chantier : Revoir les trottoirs et les chemins d'accès

Niaster

Coup de cœur : Harmonie entre les zones boisées et les zones agricoles
Coup de gueule : Dégâts de sangliers
Chantier : Augmenter l'harmonie paysagère avec la plantation de haies

Harzé

Coup de cœur : Château
Coup de gueule : Vitesse sur la RN
Chantier : Vitesse sur la RN, manque de lieu de convivialité (salle des fêtes, commerces)